

Pièces Auto

issues de l'économie circulaire



Depuis le 1^{er} janvier 2017, vous pouvez opter pour l'utilisation de pièces issues de l'économie circulaire pour la réparation ou l'entretien de votre véhicule.

■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une pièce issue de l'économie circulaire provient d'un centre de véhicules hors d'usage (VHU) agréé par l'État ou est remise en état selon les spécifications du fabricant sous l'appellation échange standard.

■ POURQUOI Y RECOURIR ?

Faire un geste en faveur de l'environnement
Avoir des pièces conformes à la sécurité
Gagner en pouvoir d'achat

QUELLES PIÈCES ?

Pièces de carrosserie amovibles
Pièces de garnissage intérieur et de sellerie
Vitrages non collés
Pièces d'optique
Pièces mécaniques ou électroniques
(à l'exception de celles faisant partie des trains roulants, des éléments de la direction, des organes de freinage, des éléments de liaison au sol qui sont assemblés, soumis à usure mécanique et non démontables)

REEMPLACER ÉCONOMISER PRÉSERVER



Le réparateur peut vous fournir la pièce si elle est disponible dans un délai compatible avec le délai d'immobilisation du véhicule, si elle ne présente pas selon lui de risque important pour l'environnement, la santé ou la sécurité routière et si elle n'est pas remplacée à titre gratuit ou sous garanties contractuelles ou lors d'un rappel (conformément aux dispositions de l'article R. 224-23 du code de la consommation).